

DECRET N° 70-319/CP/SGG

du 5 Décembre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

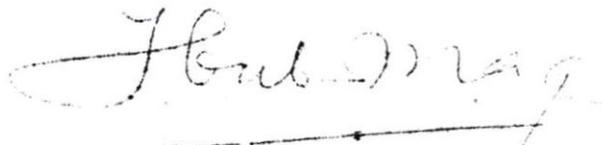
DECRETE :

Article 1er - A compter du 5 décembre 1970, Mr Albert OUASSA, Ministre
de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim
du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports, pendant l'absence
de Mr Gabriel LOZES.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Décembre 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5
DEP-DGAJL-Dtton Stat. 6

Hubert LUGA